

Editorial



Une mécanique infernale pour attaquer le statut par tous les bouts. Des PE qui n'acceptent pas...

Après la remise en cause du baccalauréat comme diplôme national et Parcoursup qui écarte du droit à l'université plusieurs centaines de milliers de bacheliers, le ministre Blanquer engage une mécanique infernale qui décline CAP-2022 et le « *nouveau contrat social des agents publics* » du ministre Darmanin. Il dessine un avenir des plus inquiétants pour l'école publique et le statut de fonctionnaire d'État de ses maîtres.

Avec l'agenda social, les menaces se précisent

L'évaluation PPCR et son arbitraire : voilà la « ressource humaine de proximité » que nous promet le ministre dans son agenda social !

À propos des Ressources humaines de proximité, le ministre précise : « *La gestion des carrières ne peut être purement mécanique* » pour « (...) permettre de définir un déroulement de carrière beaucoup plus personnalisée » et « (...) favoriser la prise en compte des responsabilités portées par un professeur » - (entretien du 17 septembre 2018 au Figaro)

Ce système, les Professeurs des Écoles le connaissent. C'est l'évaluation PPCR avec son arbitraire, contre le droit à une carrière réglementaire définie. C'est la prime au mérite en REP+, dont le montant est laissé à l'appréciation de la hiérarchie locale, et qui « *va de pair avec des contrats d'objectifs* ». Ils en connaissent les méfaits. Ils n'en veulent pas !

Le recours aux contractuels : voilà la « préprofessionnalisation » que promet le ministre !

Le ministre refuse d'ouvrir la liste complémentaire du CRPE comme l'article 3 du statut général lui en fait l'obligation. Il embauche des milliers (au moins 3 000) de contractuels qui relèvent de cette même liste complémentaire et leur « promet » un concours spécifique. Faudrait-il un passage obligé par la précarité avant d'espérer accéder au corps des PE fonctionnaires d'État ?

Faut-il y voir l'anticipation des projets de « *préprofessionnalisation* » qu'annonce le ministre dans son agenda social ? Avec un concours dont les épreuves d'admissibilité et d'admission dissociées dans le temps permettraient une période de petits contrats successifs entre les deux ?

Il prétend imposer des évaluations nationales CP/CE1 sans aucune base réglementaire, ce qui est contraire à la liberté pédagogique inscrite dans l'article L912-1-1 du Code de l'éducation, pour instaurer une « *culture de l'évaluation* », qui débouche sur des contrats d'objectifs par école.

Sans compter les centaines de PE et de classes sans l'AESH notifiée par la MDPH pour faire face aux inclusions systématiques, sans compter le contenu menaçant du rapport de la mission parlementaire du 1^{er} août sur la direction d'école et l'« *organisation innovante* » des écoles...

Le projet gouvernemental de retraite universelle par points est inacceptable.

- universelle : pour « *une égalité illusoire* » « *prétexte à la disparition des spécificités des différents régimes existants* » dont celle du Code des pensions civiles et militaires avec son calcul de la pension sur les 6 derniers mois de traitement.
- par points : pour individualiser en « *faisant voler en éclat la solidarité intergénérationnelle* » propre au système par répartition.

Quelle que soit la date de publication, quel que soit l'ordre des annonces : **pour Force Ouvrière « (...) sur cette stratégie point de doute, sur cette réforme point d'acceptation ».**

De tout cela rien n'est acceptable, rien n'est inéluctable !

Refusant la contractualisation et le manque de postes, la territorialisation, l'arbitraire érigé en règle, la mise au pas pédagogique..., les PE se mobilisent depuis la rentrée pour arracher des postes et faire respecter leurs garanties statutaires.

Le 9 octobre, nous nous mobiliserons à l'appel des confédérations FO, CGT, de Solidaires et de l'UNEF et l'UNL pour la défense du statut, pour l'abandon du projet de retraite universelle par points, pour le maintien du code des pensions civiles et militaires.

Constituer 101 listes pour renforcer le SNUDI-FO et la FNEC FP-FO au scrutin du 6 décembre 2018, pour construire 101 syndicats départementaux, pour renforcer l'outil syndical d'aide à la mobilisation. ■

Montreuil, le 20 septembre 2018

**Norbert Trichard
Secrétaire Général**